

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Autofestival 2014 »

1. «L'Association des distributeurs Automobiles Luxembourgeois Sàrl (ADAL) » inscrite au R.C. Luxembourg (F4588), dont le siège social est établie au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg-Kirchberg, et la « Fédération de Garagistes du Grand-Duché de Luxembourg Sàrl (FEGARLUX) » inscrite au R.C. Luxembourg (F4516), dont le siège social est établie au 2 circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, organisent conjointement un jeu-concours publicitaire gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Autofestival 2014 ». 50 x 1 journée de pilotage sur le circuit GEOPARC sont mises en jeu (trajet en bus, stage et pilotage et frais de restauration inclus).
2. **Restriction d'âge :** le jeu-concours est ouvert à tous les participants âgés de minimum 18 ans et titulaires d'un permis de conduire classe B lors de la participation au concours, à l'exclusion des personnes appartenant aux sociétés organisatrices et aux membres de leur famille en ligne directe.
3. **Formes de participation :** uniquement par bulletin de participation gratuit et sans obligation d'achat, disponible dans les garages et concessions participant à l'Autofestival 2014.
4. **Jeu-concours :**  
Pour participer au jeu, le participant doit :
  - a) retirer, compléter et remettre le bulletin de participation pendant la durée de l'Autofestival 2014 dans les garages et concessions participant à la manifestation. Le jeu-concours a lieu du 1<sup>er</sup> au 10 février 2014 inclus, de 9h00 à 19h00 ou jusqu'à épuisement des bulletins de participation.
  - b) Le participant doit se déplacer physiquement pour pouvoir participer. La liste des garages et concessions participant à l'Autofestival est communiquée sur le site Web [www.myauto.lu](http://www.myauto.lu). La participation est limitée à une seule par participant.
  - c) Après avoir rassemblé et mélangé l'ensemble des bulletins de participation, un tirage au sort sera effectué endéans les 10 jours ouvrables suivant la clôture du jeu-concours. Ne seront pas pris en compte les bulletins incomplets, illisibles ou les doublons. Une personne ne peut donc participer qu'une seule fois au jeu-concours.
  - d) Les gagnants seront annoncés le 10 mars 2014 sur le site [www.myauto.lu](http://www.myauto.lu). Ils seront également avertis par email et par voie postale.
5. **Le lot :** le jeu-concours permet de gagner 50 x 1 journée de pilotage sur le circuit GEOPARC (rue Dieudonné Dubois, F88100 Saint Dié des Vosges, France) comprenant le trajet aller-retour en bus jusqu'au circuit, le stage de pilotage au volant de voitures de prestige et la restauration pour la journée. La journée de pilotage sera organisée un week-end à une date encore à déterminer. Les gagnants seront personnellement avertis de la date de la journée de pilotage au moins 30 jours ouvrables avant sa tenue effective. Tous les frais annexes personnels éventuels en sus de ce programme seront à charge des gagnants au jeu-concours. Le prix n'est ni remboursable, ni échangeable en tout ou en partie. Le prix ne comprend que ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose. Une fois le prix attribué, le gagnant ne peut faire de contestation d'aucune sorte. Le lot ne pourra pas être cédé à un tiers.

6. **Les gagnants** : La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive. Les participants en sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter les prix dépende du fait d'avoir été tiré au sort parmi les bulletins dûment complétés endéans la période indiquée. La participation au concours accorde à l'organisateur le droit d'utiliser à des fins promotionnelles l'image et le nom des gagnants.
7. **Exclusion de responsabilité des organisateurs** : si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devrait être annulé, reporté ou interrompu, les sociétés organisatrices ne pourront aucunement être tenues pour responsables. Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.
8. **Acceptation** : Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat. Le gagnant autorise, par sa seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de son nom et photo pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par les organisateurs.
9. **Exclusion** : Toute tentative de manipuler ou d'influencer le jeu et le résultat des votes, que ce soit de façon directe ou par personne interposée, entraînera l'exclusion de plein droit du participant fautif. Aucune justification ou exigence de preuve ne pourra être exigée de la part de l'ADAL et/ou la FEGARLUX. La décision sera sans recours. Les sociétés organisatrices du jeu-concours se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation. Elle ne saurait encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.
10. **Traitement des données personnelles** : A l'exception des éléments relatifs à l'exploitation de l'image du gagnant stipulé à l'article 8 du présent règlement, les informations recueillies via les bulletins de participation seront détruites au terme du concours.
11. **Modalité de réclamation** : Toute réclamation doit être communiquée par voie écrite à l'adresse suivante :  
L'Association des distributeurs Automobiles Luxembourgeois Sàrl (ADAL)  
7, rue Alcide de Gasperi,  
L-1615 Luxembourg-Kirchberg  
  
ou à  
  
Fédération des Garagistes du Grand-Duché de Luxembourg (FEGARLUX)  
2, circuit de la Foire internationale  
L-1347 Luxembourg-Kirchberg  
  
Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.
12. **Dépôt du règlement** : Le présent règlement de jeu est déposé auprès des Huissiers de Justice NILLES Tom – TAPELLA Yves demeurant à 14-16 Rue du Canal L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE (Esch-Uelzecht) à Luxembourg et peut être consulté en ligne sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu). Le présent règlement est également consultable sur le site [www.myauto.lu](http://www.myauto.lu).



13. Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Une copie du règlement sera envoyée à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de :

L'Association des distributeurs Automobiles Luxembourgeois Sàrl (ADAL)  
7, rue Alcide de Gasperi,  
L-1615 Luxembourg-Kirchberg

ou auprès de

Fédération des Garagistes du Grand-Duché de Luxembourg (FEGARLUX)  
2, circuit de la Foire internationale  
L-1347 Luxembourg-Kirchberg